

CONSEIL MUNICIPAL DU 03/10/2022
Procès Verbal

Date de convocation : L'an deux mille vingt deux le 29 septembre 2022

Le 03/10/2022 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

Etaient présents : Mmes PRYMAS Marie, REGRAIN VAYSSE Martine, MARQUES DE OLIVEIRA Delphine, SCHATZ Christiane, MM DELHOUME Jean-Philippe, SIODLAK Daniel, CRETAUD Laurent, VIRLOGEUX Christophe, DURAND Jean-Pierre, AUTOURDE Eric

Etaient absent excusés : Mmes MORIOT Eliane (donne pouvoir à Mme MARQUES DE OLIVEIRA Delphine), POPOFF Jocelyne (donne pouvoir à Mme PRYMAS Marie), Mme COLLAS Virginie

Etaient absents : MM. MATHIOU Nathan

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme MARQUES DE OLIEVEIRA Delphine

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRES DU JOUR

- ✓ Décision modificative du budget général
- ✓ Proposition d'achat – immeuble 2 rue Saint Hippolyte

Questions orales :

- Présentation de Mme DA COSTA MOREIRA Séverine

DELIBERATIONS

N°	Objet
2022/51	Décision modificative du budget général
2022/52	Proposition d'achat – immeuble 2 rue Saint Hippolyte

2022/51 : Décision modificative du budget général

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a dépassement de crédits au chapitre 20.

Il convient de régulariser en faisant un virement de crédits comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
203 (20) : Frais d'études, rech. & dev. & fr	20 000,00		
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	-20 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative.

2022/52 : Proposition d'achat – immeuble 2 rue Saint Hippolyte

Monsieur le Maire informe les élus que deux offres d'achat ont été reçus en mairie pour l'immeuble 2 rue Saint Hippolyte :

- La société SCI La Gare représentée par MM LAPARRA et GUILLET propose d'acheter le bien pour au prix de 35 000 € revenant au vendeur. L'offrant dispose d'un apport personnel de 6 000 €. La société La Gare a un projet professionnel avec une création de bureaux d'études pour leur entreprise à l'étage.

- La société SCI Chantelou représenté par M et Mme LACHASSAGNE propose d'acheter l'immeuble au prix de 35 000 € revenant au vendeur. La société a pour projet l'investissement locatif pour une création d'appartement à l'étage.

Le conseil municipal vote de la manière suivante :

- Proposition de la SCI La Gare : 13 POUR
- Proposition de la SCI Chantelou :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la vente de l'immeuble 2 rue Saint Hippolyte à la SCI La Gare au prix de 35 000 € net vendeur et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

QUESTIONS ORALES

- Présentation de Mme DA COSTA MOREIRA qui se charge de l'accueil, de l'urbanisme et de l'état civil
- Présentation du tableau des associations : Monsieur DELHOUME va installé un tableau regroupant toutes les associations à la salle omnisport.
- Distribution des flyers de la mutuelle : Monsieur DELHOUME sollicite la participation des membres du conseil municipal pour la distribution des flyers de la mutuelle.

Séance levée à 19h01